

# La Regio Basiliensis et l'aménagement des zones frontalières

Autor(en): **Briner, Hans J.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue économique franco-suisse**

Band (Jahr): **56 (1976)**

Heft 3

PDF erstellt am: **08.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-887467>

## **Nutzungsbedingungen**

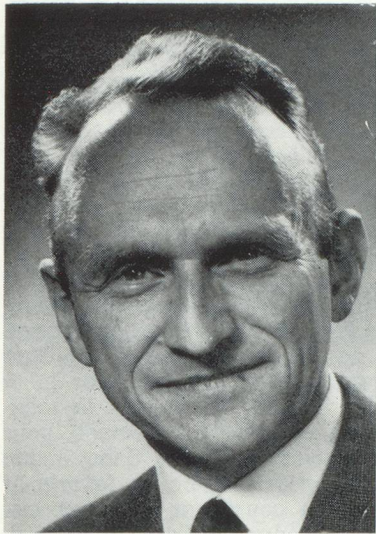
Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.



M. HANS J. BRINER

## La Regio Basiliensis et l'aménagement des zones frontalières

Les gouvernements des cantons de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne auront probablement l'occasion au cours de l'année 1977 d'étudier, au sein de la Commission intergouvernementale tripartite franco-germano-suisse, et du Comité régional tripartite franco-germano-suisse, le nouveau programme d'actions français en faveur des zones frontalières. Ces nouvelles dispositions n'ayant jusqu'à ce jour été portées, par des voies officielles, à la connaissance des autorités bâloises, il m'a été demandé par la Regio Basiliensis, d'émettre un premier avis personnel sur ces mesures. J'ai accédé bien volontiers à cette demande, puisque j'ai collaboré en tant qu'expert du Conseil de l'Europe à la préparation de la 2<sup>e</sup> confrontation européenne des régions frontalières, tenue à Innsbruck en 1975, et que j'ai eu en outre à diverses reprises l'occasion d'échanger des idées, de manière approfondie, avec M. Francis Labro, responsable du programme français relatif aux régions frontalières.

I. — Pour moi, qui depuis 15 ans consacre toute mon activité aux problèmes de coopération transfrontalière dans la Regio (Alsace, Bade du Sud et Nord-Ouest de la Suisse) et qui, en tant que vice-président de la Conférence des régions frontalières européennes s'est parallèlement familiarisé avec les conditions propres à environ 15 autres régions frontalières en Europe, prendre connaissance du premier concept régional établi sur un plan national — en l'occurrence par la France —, a constitué dans une certaine mesure un résultat historique. Aucun autre pays européen n'a en effet pu jusqu'ici présenter un programme général et national pour ses zones frontalières, de toute évidence en raison principalement des problèmes politiques qui existent le long des frontières nationales.

Les nationalismes, depuis la deuxième guerre mondiale, n'ont certes pas disparu aux frontières, mais, au contraire, se sont en partie renforcés. Il faut donc considérer ce programme français comme exemplaire et, même si l'on ne peut souscrire à la totalité de son contenu, il

devrait être bien accueilli chez les voisins de la France. La préparation d'un tel concept national général n'est pas simple. Il a donc fallu beaucoup de travail à l'Administration centrale à Paris pour mettre au point la dernière rédaction du programme, connu au premier semestre 1976. Ce programme a visiblement fait l'objet, en quelques mois, d'une préparation très poussée, tout en tenant également compte, depuis Paris, des sentiments des pays voisins.

Une première version du rapport, parue le 24 septembre 1975 dans le journal « Le Monde », faisait ressortir encore la conception que les voisins devaient être sollicités pour soutenir financièrement dans leur développement les zones frontalières françaises désavantagées. Les pays limitrophes auraient donc dû contribuer davantage matériellement, surtout ceux dont les zones frontalières présentaient de meilleures possibilités d'expansion, sur le plan économique. De telles remarques apparaissaient dans cette première version non seulement au sujet de la Suisse, mais aussi pour les autres pays entourant la France. Nous basons cette interprétation en relevant cette citation reprise du Monde du 24 septembre 1975 : « Le gouvernement va proposer un plan de sauvegarde économique des régions frontalières : les négociations et la coopération internationale. A l'égard de la Suisse, la France a plusieurs revendications légitimes à présenter : l'extension de Bâle et de Genève se fait dans le désordre. Les schémas directeurs, dont les équipements devraient être largement financés par la Suisse, doivent être enfin élaborés et suivis d'exécution... »

Il est à signaler que dans sa nouvelle forme le programme est sagement allé moins loin. Du point de vue suisse, il faut saluer à juste titre le fait que Paris donne le feu vert, dans une certaine mesure, à ce que l'étude de questions particulièrement délicates ait lieu dans le cadre d'une coopération transfrontalière, comme par exemple l'approche commune des questions ayant trait à l'environnement, l'installation de centrales atomiques, les échanges économiques et les contacts culturels directs.

Il faut d'autre part noter que Paris relève expressément que « la centralisation des administrations gêne parfois la mise au point de formules de coopération transfrontalière ». Il est également à relever que l'on est conscient que les pays voisins, presque sans exception, ne connaissent pas de système étatique aussi centralisé que la France, et que par conséquent leurs régions frontalières disposent de sensiblement plus de libertés et de possibilités de développement que ce n'est le cas en France. Ceci devrait être l'un des problèmes politiques les plus épineux abordés dans le cadre de ce programme. En effet, si l'on prend pour exemple Bâle, il est bien clair que le canton de Bâle-Ville, en tant qu'état-cité au sens propre (220 000 habitants et un budget à disposition pour 1977 de 4 milliards de francs français) a de toutes autres et plus larges possibilités de développer son potentiel régional que, notamment, l'Alsace, et que de ces différences fondamentales de structure il résulte un certain nombre de difficultés, même dans la prise de contacts directs. C'est précisément la raison pour laquelle ce programme français est aussi intéressant, puisqu'il rend possible la prise de contacts directs, selon un mode en partie inhabituel, des départements frontaliers français avec leurs voisins, malgré leurs différences de structure et de situation économique.

II. — J'aimerais maintenant revenir brièvement sur les quatre points les plus importants de ce programme, tout en rappelant que je n'ai pas eu la possibilité de consulter les documents originaux.

Nous pourrions en effet, par la suite, nous livrer à une étude plus approfondie de ce concept, lorsque ce programme aura été discuté dans les milieux officiels, comme la Commission ou le Comité Tripartites CH/F/D.

### I. — La Compétition Etrangère Economique

*Commentaire de la Regio :*

Au sein de la Regio, on saluerait comme un progrès extraordinaire l'apport, sur la base de ce programme, de moyens financiers français supplémentaires, qui permettraient de porter le niveau de développement de l'Alsace, actuellement clairement en retrait sur le plan infrastructurel et économique, à la hauteur au moins de celui de la Bade du Sud ou de la Suisse.

Du côté suisse, on a toujours mis l'accent sur le fait qu'une prédominance économique, fortement orientée vers l'industrie pharmaceutique et chimique (chiffre d'affaires total annuel des trois sociétés bâloises Ciba-Geigy, Hoffmann-La Roche et Sandoz : environ 40 milliards de francs français) est ressentie comme un poids psychologique, avec les conséquences que cela implique. Sans que la Suisse ait jamais pensé à une suprématie sur cet espace, le partenaire français doit cependant se sentir en relative position de faiblesse. C'est pourquoi certains cercles — à vrai dire plus de Paris ou Strasbourg que de Colmar ou Mulhouse — parlent de « colonisation des Bâlois ». A ce sujet, il faut constater en toute objectivité qu'il y a du côté suisse justement une réserve très sensible à investir en Alsace ou à influencer en partie l'économie alsacienne. Au cours des vingt dernières années, en raison de l'insécurité économique dans cette région française, l'intérêt suisse a été toujours plus timide. Cette retenue va si loin qu'elle a même créé pour l'Alsace des handicaps qui sont, également pour nous membres de la Regio, extrêmement décevants.

Dans le cadre du développement global du Rhin supérieur, il est donc très important que du côté français un effort supplémentaire soit fait, car sinon, en toute

logique, l'excellente coopération entre la Suisse et l'Allemagne — par exemple en matière de circulation, de transport, de l'économie d'énergie ou d'autres secteurs —, se renforcerait encore. C'est pourquoi, il serait d'une importance extrême que la France entreprenne de combler le retard infrastructurel et économique de l'Alsace, qui seul permettra, avec le temps, des échanges. Une première indication sur ces possibilités sera fournie par les travaux de construction du canal du Rhône au Rhin. A cette occasion se poseront naturellement les questions de la participation financière des partenaires allemands et suisses.

### II. — La Politique Culturelle

*Commentaire de la Regio :*

Différents efforts ont été entrepris à Bâle pour familiariser davantage la langue française. On en attendait une meilleure compréhension de la culture française. D'un autre côté, on semble à Paris — malgré toutes les hésitations — vouloir à nouveau donner en Alsace de meilleures possibilités d'apprendre également l'allemand, pour faciliter l'approche du partenaire étranger. Sans aucun doute l'Alsace sera en situation privilégiée en favorisant le bilinguisme, car cela pourrait constituer un atout majeur pour sa position dans le cadre du futur développement européen. L'Alsace pourrait ainsi devenir la plaque tournante des prestations de services en Europe centrale. Un réel échange culturel entre les personnalités du monde du théâtre, de la littérature et de la musique en Suisse, en Allemagne et en France renforcerait la position du partenaire français et doit donc par conséquent être envisagé comme l'un des aspects les plus positifs de ces dispositions françaises, notamment sur le plan humain.

### III. — Les Travailleurs Frontaliers

*Commentaire de la Regio :*

Du côté suisse, ce point est naturellement regardé sous une optique très différente de celle qui ressort du plan français. Pour nous à Bâle, les collaborateurs alsaciens de nos sociétés n'ont jamais été des étrangers. Une tradition séculaire a institué le principe d'un traitement relativement égal qui accorde en grande partie aux travailleurs frontaliers les mêmes droits dont disposent les Suisses. A ceci s'ajoute le fait que les frontaliers reçoivent un salaire égal, transférable en totalité en France. Ceux-ci sont donc financièrement avantagés par rapport aux travailleurs en France. Sur le plan de l'économie nationale, on peut donc concevoir que la France n'éprouve que peu d'inconvénients du fait de ces 35 000 Français qui travaillent aujourd'hui en Suisse, et qu'au contraire, en raison des revenus sensiblement plus élevés (de 30 à 50 %) en retire un profit non négligeable. Nous comprenons de toute manière parfaitement l'optique politique de Paris, qui essaie de prôner une solution nationale aux problèmes des frontaliers français, ceci étant lié à des mobiles essentiels de défense de l'entité française.

### IV. — La Coopération Transfrontalière

*Commentaire de la Regio :*

On doit souligner du côté suisse l'apparition d'un nouveau facteur essentiel, à savoir que Paris, en mettant en place des commissions gouvernementales nationales veut sanctionner les contacts régionaux directs, par-dessus

les frontières, qui devenaient peu à peu plus nombreux au cours des dernières années. Mais, à l'évidence, Paris doit accorder plus de libertés non seulement sur le plan communal, mais encore sur le plan de la région, c'est-à-dire l'espace géographique qui permet de nouer les véritables et efficaces rapports économiques, infrastructuraux et culturels.

A l'intérieur de la Regio nous constatons qu'il existe quelques bons points de discussion en supposant que le contrôle exercé par Paris ne soit pas trop rigoureux, car, sinon, les initiatives régionales du côté français seraient à nouveau appelées à disparaître. Dans les années qui viennent de s'écouler, presque toutes les études ont été faites dans la Regio dans le domaine de l'aménagement du territoire, pour permettre de concilier les projets de planification correspondants en France, en Allemagne et en Suisse. Si, à ce sujet, Paris ne crée pas des retards par des restrictions administratives, on peut s'attendre à un succès certain, qui pourrait avoir des retombées sur le développement économique de l'Alsace. Les deux dernières années ont sur ce plan enregistré des

progrès notables, mais on n'a pu encore aborder les problèmes véritablement épineux, comme par exemple la question de la prise en charge de la protection de l'environnement et celle du choix de l'implantation de centrales nucléaires le long des frontières nationales.

III. — En conclusion, j'aimerais ajouter quelques mots sur la situation de la Regio. Quand on regarde la carte, il est bien évident que le développement général du Bassin du Rhin Supérieur n'est pas concevable sans l'apport de l'Alsace. Il faut donc trouver pour les cinquante ans à venir une solution de juste milieu pour les trois partenaires. Le nouveau plan français d'aménagement des zones frontalières peut y apporter une aide essentielle. Si ce programme est suivi à la lettre de la dernière rédaction — et non de la première — nous devrions être très satisfaits du côté suisse. On ne peut donc qu'espérer que l'application de ce plan par Paris se fera en étroite coordination avec la Régio et qu'ainsi les partenaires étrangers pourront avoir des entretiens très fructueux.



**Charpiot**  
**transporte tout,**  
**partout**  
**dans le monde.**

|                 |                            |                    |
|-----------------|----------------------------|--------------------|
| 90100 DELLE     | 18 bis, avenue de Gaulle.  | Tél. (84) 29.10.06 |
| 90000 BELFORT   | 18, rue Denfert Rochereau. | Tél. (84) 28.40.15 |
| 68304 ST. LOUIS | 18, rue de la Paix.        | Tél. (89) 67.00.19 |
| 68200 MULHOUSE  | Gare de Mulhouse-Domach.   | Tél. (89) 42.24.58 |

**BANQUE  
 POUR LE COMMERCE  
 INTERNATIONAL S. A.**



|                   |                       |
|-------------------|-----------------------|
| <b>BALE</b>       | <b>GENÈVE</b>         |
| Aeschengraben 25  | 1, quai du Mont-Blanc |
| 4002 Bâle         | 1201 Genève           |
| Tél. 061 22 56 00 | Tél. 022 31 11 50     |

Membre du Groupe de la  
**BANQUE NATIONALE DE PARIS**